

Vers une économie verte pour un développement durable en Algérie.

HAMITI Dalila*, BOUZADI Sultana**

Received:30/12/2020

Accepted:12/09/2021

Published:06/02/2022

Résumé:

Le but de cette étude est d'identifier les efforts de l'Algérie dans le cadre de l'économie verte pour un développement durable, en s'appuyant sur des méthodes et des stratégies qui renforcent le statut de l'économie verte dans le pays, y compris la tentative de parvenir au développement durable, afin d'encourager les investissements, directs et indirects, d'une part, et d'autre part, d'assurer la prospérité sociale dans le pays.

Cette étude recommande la nécessité d'une prise de conscience environnementale parmi les différents spectres de la société afin de s'orienter vers une économie verte, profiter de l'expérience des pays développés dans le domaine de l'économie verte, et développer la recherche scientifique et les technologies utilisées dans le développement de la technologie de l'économie verte.

Mots clés: Économie verte, Développement durable, investissement, énergies renouvelables, Algérie...

Classification JEL : Q01, D25, Q56, Q58, Q59

ملخص :

تهدف هذه الدراسة إلى التعرف على جهود الجزائر في إطار الاقتصاد الأخضر من أجل التنمية المستدامة، بناءً على الأساليب والإستراتيجيات التي تعزز مكانة الاقتصاد الأخضر في البلاد ، بما في ذلك محاولة تحقيق التنمية المستدامة، من أجل تشجيع الاستثمار المباشر وغير المباشر من جهة، و من جهة أخرى لضمان الإزدهار الإجتماعي في الوطن.

توصي هذه الدراسة بضرورة التوعية البيئية بين أطراف المجتمع المختلفة من أجل التحول نحو الاقتصاد الأخضر، و الإستفادة من تجارب الدول المتقدمة في هذا المجال، و تطوير البحوث العلمية و التكنولوجيات المستخدمة لتطوير تكنولوجيا الاقتصاد الأخضر.

الكلمات المفتاحية : الاقتصاد الأخضر، التنمية المستدامة، الإستثمار، الطاقات المتجددة، الجزائر...

1.Introduction

Ces dernières années ont été témoins d'un intérêt accru pour l'environnement et les changements climatiques et leurs répercussions sur les domaines économique et social.

* Doctorante à l'Université Abderrahmane Mira, Algérie, d.hamiti@yahoo.fr..... (Auteur correspondant).

** Professeur Université des sciences et de la technologie Oran, Algérie, sultana.bouzadi@gmail.com.

L'émergence de nombreuses crises et la propagation de la pauvreté et du dénuement parmi les sociétés, ce qui a conduit la communauté internationale à encourager l'augmentation des investissements dans l'environnement en tant qu'exigence de base en plus des exigences sociales et économiques du développement durable, et passer d'une économie brune à une économie durable plus protectrice de l'environnement; ce type est appelé l'économie verte, en tant que nouveau modèle qui vise à lier les exigences de la réalisation de divers types de développement à la protection de l'environnement et à la création de plus d'emplois verts qui réduiraient la pauvreté dans de nombreux secteurs, tels que l'agriculture, la pêche, la construction, les énergies renouvelables et autres.

Nous tenterons d'apporter des réponses à la problématique de recherche qui peut se formuler de la façon suivante : Qu'entend-on par le terme économie verte et quelles sont les raisons de son émergence? Qu'est-ce que le développement durable? Et quelle est la relation entre les entrées de l'économie verte et les exigences de développement durable? Et Quelles sont les méthodes et les stratégies adoptées par notre pays pour orienter l'économie verte au service du développement durable?

A partir de cette étude, nous allons affirmer ou confirmer les hypothèses de recherche suivantes :

- Le concept d'économie verte est apparu pour surmonter les crises financières, alimentaires et climatiques, car il s'agit d'un processus de reconfiguration des projets et des infrastructures des entreprises afin qu'ils puissent atteindre les objectifs de développement durable et surmonter les crises qui se reproduisent.
- Le développement durable est un processus intégré dont le but est de satisfaire les besoins de manière rationnelle qui permet de garantir le droit des générations futures à la prospérité, et la satisfaction de leur besoins.
- La relation entre économie verte et développement durable est la relation de la partie avec le tout. Le développement durable ne se réalise que par la réhabilitation et la protection de l'environnement, ce dernier faisant partie intégrante du processus de développement durable.
- L'Algérie comme d'autres pays du monde, a pris l'initiative de s'orienter vers une économie verte, dans un effort pour clarifier les meilleurs moyens d'atteindre le développement durable en utilisant les approches de l'économie verte.

Pour répondre à la problématique, nous nous sommes appuyés dans nos recherches sur la combinaison des approches analytiques et descriptives, pour étudier la réalité de l'économie verte en Algérie.

2.Le cadre théorique et conceptuel de la recherche

2.1.Qu'est-ce qu'une économie verte ?

L'expression " économie verte " semble faire référence à une économie qui respecte l'environnement. Elle produit des biens et des services dont l'existence et la consommation ne nuisent pas à l'environnement. Elle répond au besoin de conserver les ressources naturelles, qui limite le plus possible la pollution et les gaz à effet de serre émis par la production industrielle et sont nuisibles à l'environnement (Khor, 2013).

La croissance verte et le concept d'économie verte suscitent de plus en plus d'intérêt auprès des décideurs et des praticiens du développement international. Une série

de définitions ont vu le jour sous la houlette de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ces définitions généralement reconnaissent le fait que les modèles économiques actuels sont trop limités, compte tenu de la persistance de la pauvreté, les inégalités sociales, la pollution et la dégradation de l'environnement, et le défi supplémentaire du changement climatique.

Le concept d'économie verte est apparu la première fois dans le rapport « Blueprint for a Green Economy » en 1989. Depuis, l'intérêt pour une transition verte n'a cessé d'évoluer et s'est intensifié jusqu'à être placé au centre des discussions de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) ou Rio+20 de 2012 qui l'a reconnu comme un outil de développement durable.

« L'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. » (PNUE, 2011, p 2).

L'économie verte, aussi appelée croissance verte, vise à modifier la trajectoire des économies nationales et mondiales. Pour ce faire, on accorde la priorité au rôle directeur de la croissance, tout en redéfinissant les bases sur lesquelles se fonde cette dernière. Les tenants de l'économie verte précisent les objectifs du développement économique et identifient des moyens d'action politique concrets afin de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du développement durable. De manière générale, l'économie verte tend à assurer la viabilité économique, lutter contre la pauvreté par la création d'emplois dans de nouveaux secteurs et préserver le capital naturel qui soutient les activités humaines (PNUE, 2011).

2.1.1. Les parties prenantes de l'économie verte

Le PNUE identifie dix secteurs prioritaires de l'économie qui sont à verdir : l'agriculture, le bâtiment, l'énergie, la pêche, la foresterie, l'industrie manufacturière, le tourisme, le transport, l'eau et la gestion des déchets. Dans chacun de ces domaines, les gouvernements doivent inciter à l'application de bonnes pratiques telles que des certifications (ex. : certifications forestières), de modes de gestion « durables » (ex. : pêche durable, gestion forestière durable, agriculture durable, etc.) et de mesures spécifiques telles que le retrait de subventions dommageables pour l'environnement (ex. : dans le secteur des pêches), l'application de mesures de contrôle (permis et quotas dans le secteur des pêches), etc. (GAUDETTEE, 2014).

L'économie verte consiste donc à préserver l'environnement d'une part et à valoriser tous les aspects de la vie d'autre part, parmi lesquels les domaines incluent :

-Énergie renouvelable : Les énergies renouvelables sont définies comme les énergies qui se trouvent à plusieurs reprises dans la nature automatique et cyclique, c'est-à-dire qu'il s'agit d'énergies dérivées de ressources naturelles reconstituées ou inépuisables.

-Bâtiments durables et architecture verte : les secteurs urbains sont l'un des principaux consommateurs de ressources naturelles telles que les terres, les matériaux, l'eau et l'énergie. En revanche, les processus nombreux et complexes de l'industrie de la construction entraînent de grandes quantités de bruit, de pollution et de déchets solides, et le problème du gaspillage d'énergie et d'eau demeure. Les problèmes environnementaux et

économiques les plus importants des bâtiments sont dus à leur continuité et leur durabilité tout au long de la période d'exploitation du bâtiment, et pour ces raisons, de nouveaux concepts et méthodes de construction sont apparus, appelés conception durable et architecture verte durable, reflétant l'intérêt croissant des secteurs urbains pour les questions de développement économique à la lumière de la protection de l'environnement et de la réduction de la consommation d'énergie. Et l'exploitation optimale des ressources naturelles et la dépendance aux sources d'énergie renouvelables.

-Transport durable : Le transport durable répond aux besoins fondamentaux des individus et des sociétés d'une manière sûre et certaine, sans nuire à la santé ou à l'écosystème et aux intérêts des générations futures, et n'affecte donc pas négativement le climat, car les moyens de transport qu'il contient dépendent de sources d'énergie renouvelables.

-Gestion de l'eau : L'eau est un élément essentiel du développement durable, et que les écosystèmes ont un rôle majeur dans la préservation de l'eau en quantité et en qualité, et l'économie verte travaille pour collecter l'eau de pluie et la réutiliser, dessaler l'eau de mer, en plus de générer de l'énergie à partir de l'eau. Et aussi la réutilisation des eaux usées dans la volonté de préserver les réserves d'eau.

-Gestion durable des terres agricoles: Il est impératif de prêter attention au concept d'économie verte pour écologiser le secteur agricole, soutenir les moyens d'existence ruraux, intégrer les politiques de réduction de la pauvreté dans les stratégies de développement et adapter les technologies agricoles modernes pour atténuer les effets du changement et le renforcement des partenariats de développement pour relever les défis environnementaux contemporains tels que la désertification, la déforestation, l'étalement urbain non durable et la perte de diversité biologique.

-Technologie verte : La technologie verte est définie comme: «le développement et l'application de produits, d'équipements et de systèmes utilisés pour préserver l'environnement et les ressources, qui réduisent les effets négatifs des activités humaines», à condition que cette technologie réponde aux critères suivants:

- Réduire la dégradation de l'environnement ;
- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre ;
- Conservation de l'utilisation de l'énergie à partir de sources renouvelables et de ressources naturelles.

2.1.2. Pourquoi devrions-nous passer à l'économie verte ?

La transition vers le développement vert est un événement qui n'est pas facile et ne peut être facilement déplacé. Il s'agit plutôt d'un processus long et ardu qui est dirigé par une vision politique du sommet vers les masses et également dirigé par les masses vers le sommet. L'idée de passer à une économie verte est venue à la suite des déceptions répétées de l'économie mondiale et des nombreuses crises qu'elle traverse (notamment l'effondrement du marché, crises financières et économiques, prix élevés des denrées alimentaires, fluctuations climatiques, déclin rapide des ressources naturelles et vitesse du changement environnemental).

Les incitations à la transition vers l'économie verte peuvent être représentées comme suit :

a.Attention au développement rural dans le but de réduire la pauvreté dans les zones rurales: étant donné que l'économie verte contribue à la réduction de la pauvreté, grâce à

une gestion judicieuse des ressources naturelles et des écosystèmes, cela permettra de tirer parti du capital naturel et nous pouvons les apporter aux pauvres.

b. Attention à l'eau, ne pas la polluer, et s'efforcer de la rationaliser : améliorer l'efficacité de l'eau et son utilisation peut réduire considérablement sa consommation.

c. Soutenir le secteur des transports en commun : Grâce à l'efficacité énergétique élevée et à l'utilisation des transports en commun et des voitures hybrides, des milliards de dollars seront économisés chaque année, en investissant pour verdir les bâtiments existants au cours des prochaines années, et beaucoup d'emplois devraient être créés.

d. Aborder le problème des déchets solides et essayer de les recycler : les déchets sont jetés dans l'eau et les émissions sont éliminées. Certains d'entre eux conduisent à la pollution de l'eau, mais si elle est bien éliminée en l'enfouissant dans une décharge sanitaire ou en essayant de la recycler, elle conduira à un environnement plus propre et réduira les émissions toxiques.

e. Ouvrer pour accroître les investissements durables dans le domaine de l'énergie et des mesures visant à accroître l'efficacité énergétique : là où le passage à l'économie verte conduira à une réduction significative des émissions de gaz liés au changement climatique, dans le programme d'investissement dans lequel une partie du PIB sont investis dans les principaux secteurs de l'économie verte.

2.2. Qu'est-ce qu'un développement durable ?

Le rapport « notre avenir à tous » de Madame Harlem Brundtland, le développement durable se définit comme étant un développement qui répond aux besoins du présent, sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ce rapport, publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, insiste sur la nécessité de protéger la diversité des gènes, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques. Et cela se réalisera par des mesures de protection de la qualité de l'environnement, notamment par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces. Cela veut dire une gestion durable de l'utilisation des populations animales et végétales exploitées : c'est la gestion rationnelle des ressources humaines, naturelles et économiques qui vise à satisfaire les besoins essentiels de l'humanité, dans le très long terme. (Brundtland, 1987).

Le vrai développement durable, ou "développement soutenable" indique implicitement qu'il convient de trouver un équilibre entre les besoins (présents et futurs) et les limitations imposées par notre environnement.

Les piliers du développement durable permettent à l'entreprise d'entrer dans la société, l'économie et l'environnement, en prenant des engagements et des actes. Pour les entreprises, la meilleure traduction est la RSE (La responsabilité sociétale des entreprises), notamment l'organisation de travail. Les trois piliers du développement durable permettent d'atteindre les objectifs de développement durable grâce aux : performance économique, responsabilité sociale et respect de l'environnement, et traditionnellement représentée par la figure (1).

Figure (1) : Les trois piliers du développement durable.



Source : <http://rse-pro.com/piliers-du-developpement-durable-1066>.

A partir de cette figure (1), on peut dire qu'il ne faut pas se limiter aux idées reçues comme quoi le développement durable est uniquement limité à la protection de l'environnement. En réalité, ce concept se repose sur trois (3) grands piliers qui sont dépendants les uns des autres, dont un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

- L'efficacité économique, en assurant une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et pour l'Homme, d'où le pilier économique, comporte un aspect viable et équitable.
- L'équité sociale, en satisfaisant les besoins essentiels de l'humanité (logement, alimentation, santé et éducation) tout en réduisant les inégalités entre les individus et dans le respect de leurs cultures, le pilier social, comporte donc un aspect vivable et équitable ;
- La qualité environnementale, en préservant les ressources naturelles à long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques et en limitant des impacts environnementaux, le pilier environnemental, comporte un aspect vivable et viable ;

Dans tous les cas, nous constatons bien que le développement touche ces trois domaines qui sont étroitement liés les uns des autres.

2.3. Le lien entre le développement durable et l'économie verte

Dans le cadre des travaux qui ont mené à Rio+20, un large consensus s'est établi autour de l'idée que l'économie verte est un moyen d'atteindre le développement durable. La logique qui sous-tend cette idée est que parmi l'ensemble des problèmes à résoudre pour atteindre un développement durable, les gouvernements décident de canaliser les ressources vers ce qui doit être solutionné d'urgence (à titre d'illustration, il y a urgence de réduire les émissions de GES pour ne pas dépasser une augmentation de 2°C des températures globales, notamment en raison des impacts appréhendés des changements climatiques). Les gouvernements choisissent aussi de donner une direction claire à l'économie et une impulsion à tout ce qui peut contribuer à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement, tout en profitant des opportunités d'affaires et de création d'emploi associées à l'économie verte.

Pour le PNUE, l'économie verte ne remplacera pas le développement durable, mais il s'agit d'un moyen de l'atteindre. Le PNUE énonce qu'il est impossible de prétendre viser le développement durable sans mettre en œuvre une approche économique adéquate. « Le développement durable demeure un but vital à long terme, mais pour l'atteindre un verdissement de l'économie est nécessaire. » (PNUE, 2011, p.2).

L'économie verte représente la dimension environnementale du développement durable avec la dimension économique et sociale, comme le montre la figure (2).

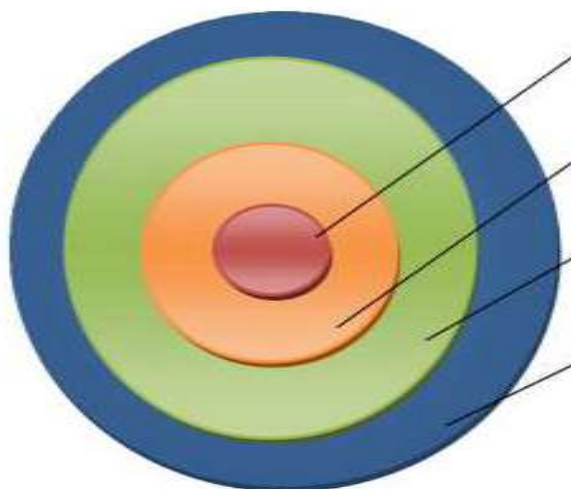


Figure (2) : La relation entre l'économie verte et le développement durable.

La transition vers une économie à faible émission de carbone, à l'énergie renouvelable, et à la transition énergétique.

Changement climatique, pénurie d'eau et d'énergie et biodiversité.

Économie verte

Développement durable (économique, sociale et environnementale).

Source : Yazid Tekarart : « Économie verte, développement durable et lutte contre la pollution », Journal des études financières, comptables et de gestion, numéro. Huitième, décembre 2017, p. 564.

Les idées maîtresses énumérées à la figure (2), permettent de formuler la conclusion suivante : l'économie verte est un moyen d'atteindre les objectifs de développement durable. Elle constitue un nouveau modèle économique qui permet une croissance économique durable et une création d'emplois de qualité tout en luttant contre la pauvreté et en améliorant le capital naturel.

Afin de parvenir au développement durable grâce à une économie verte, les suggestions suivantes peuvent être prises pour améliorer le cadre actuel :

- Intensifier les efforts au niveau national pour mettre en œuvre les plans d'action des stratégies nationales de développement durable et les coordonner avec les stratégies d'autres secteurs.
- Accroître la participation des autorités locales et de la société civile dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des plans de développement ;
- Mettre en place un mécanisme régional d'examen des progrès basé sur l'expérience des pays membres pour aider les pays à identifier les lacunes et à relever les défis auxquels ils sont confrontés dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable ;
- Accroître la coordination au niveau mondial entre tous les organes des Nations Unies, pour renforcer la coordination entre les trois conventions sur la désertification, la biodiversité et les changements climatiques .
- Mettre en place des mécanismes plus réguliers pour suivre et évaluer l'ensemble des actions entreprises ; et pour que ces recommandations soient efficaces pour faciliter la transition vers une économie verte, le secteur privé devrait participer au cadre institutionnel. Le rôle du secteur privé dans la création d'un environnement propice est essentiel pour garantir que les investissements et la culture d'entreprise en matière d'environnement et de durabilité sont conformes aux exigences de prolonger la transition vers une économie verte.

2.4. Les efforts de l'Algérie pour orienter l'économie verte au service des dimensions du développement durable

La plupart des pays développés et en développement se sont tournés vers les approches d'économie verte qui répondront aux exigences du développement durable.

L'Algérie, recherche une transition progressive vers l'économie verte, pour sa capacité à réaliser les objectifs du développement durable et créer des emplois verts et soutenir la croissance économique.

La stratégie nationale de développement durable visant à atteindre les exigences de l'économie verte, elle est basée sur trois axes principaux :

- Opter pour un développement économique et créer de la richesse, des emplois et lutter contre la pauvreté;
- Préserver les ressources naturelles limitées telles que, les énergies fossiles, l'eau, l'agriculture, les forêts et la diversité biologique;
- Améliorer le cadre de vie de la population grâce à une gestion optimale des déchets, et aux processus de assainissement.

Dans ce sons, l'Algérie a entrepris un certain nombre de réformes visant à diversifier l'économie, à améliorer le climat des affaires et à renforcer la sécurité énergétique, la protection de l'environnement, le développement des branches de l'économie verte, et promouvoir des modes de production et de consommation durables, tout en contribuant à la création de richesses et de nouveaux emplois ; ces initiatives concernent:

- **Le domaine de l'énergie :** Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique se placent au cœur des politiques énergétiques et économiques menées par l'Algérie. Le programme adopté en février 2011 par le gouvernement, permettrait d'atteindre le cap de 22 000 MW d'ici 2030 d'énergie produite d'origine renouvelable dont plus de 4500 MW seront réalisés d'ici 2020 (Ministère de l'Energie, 2018) ; cout d'investissement évalué, pour le volet électricité, à plus 100 milliards de dollars. A la faveur de ce programme, d'ici 2030, environ 40% de la production d'électricité destinée à la consommation nationale sera d'origine renouvelable.

Le nouveau programme des énergies renouvelables, adopté en 2015 par le gouvernement, misera sur le photovoltaïque à grande échelle dans la génération électrique. La consistance de ce nouveau programme actualisé porte sur la production de 22.000 MW dont 13.575 MW de solaire photovoltaïque, 5.010 MW d'éolien, 2.000 MW de solaire thermique, 1.000 MW de biomasse, 400 MW de cogénération et 15 MW de géothermie, comme suit dans le tableau (1).

Tableau (1) : Consistance du programme de développement des énergies renouvelables.

Unité :MW	1 ^{ère} phase : 2015-2020	2 ^{ème} phase : 2021-2030	Total
Photovoltaïque	3 000	10 575	13 575
Eolien	1 010	4 000	5 010
CSP	-	2 000	2 000

Cogénération	150	250	400
Biomasse	360	640	1 000
Géothermie	05	10	15
Total	4 525	17 475	22 000

Source : Ministère de l'énergie.

Le planning de réalisation prévu par la première version du programme de développement des énergies renouvelables, n'a jamais été suivi dès la première étape. En effet, sur l'ensemble des projets pilotes totalisant les 110 MW prévus, seules trois réalisations ont vu le jour avec une puissance globale de 36.3 MW soit :

- ✓ La centrale hybride (gaz-solaire thermique) de Hassi-Rmel, avec 25 MWc de solaire thermique à concentration CSP (mise en service en 2011).
- ✓ La centrale photovoltaïque (PV) de 1.1 MWc de Ghardaïa, englobant les quatre technologies PV, avec et sans poursuite du soleil (mise en service en 2014).
- ✓ La centrale éolienne de 10.2 MWc de Kabertène (Adrar), englobant 12 aérogénérateurs de puissance nominale de 850 KW chacun (mise en service en 2014).

Pour le reste, seul un programme totalisant 343 MWc de centrales solaires photovoltaïques a été lancé début 2014, sous forme de projet en EPC (Engineering, Procurement & Construction), par SKTM (Sharikat Kahrab wa Takat Moutadjadida), filiale de production d'électricité de Sonelgaz, créée en Avril 2013. Celle-ci, ayant pour missions principales l'exploitation des réseaux d'énergie électriques isolés du sud (production en conventionnel) et des énergies renouvelables pour l'ensemble du territoire national. C'est dans ce contexte que dix centrales solaires photovoltaïques totalisant 265 MW et partitionnées en trois lots (Est, Centre et Ouest) ont été réalisées au niveau des hauts plateaux, alors que dix autres l'ont été dans le cadre du lot sud (78MW).

A côté de cela, Sonatrach, a mis en service en 2018 une première centrale solaire photovoltaïque de 10 MWc à Bir Rebaa Nord (BRN), wilaya de Ouargla qui vise à déployer une capacité totale de 2300 MW en énergie solaire à l'horizon 2030. (CEREFÉ, 2020, p 50).

-L'eau : L'Algérie figure parmi les pays classés dans la catégorie des pays pauvres en ressources hydriques, avec une dotation en eau de 600 m³ par habitant et par an. Cela s'explique par l'étendue du territoire algérien sur 2,4 millions de km², dont la majeure partie (87%) est un désert où les précipitations sont quasi nulles. Les 90% des eaux de surface sont situées dans la région du Tell qui couvre environ 4% du territoire et qui abrite 65 % de la population du pays, estimée à 40 millions d'habitants en 2016. (Rapport National Volontaire , 2019, p75).

L'Algérie a adopté une stratégie de développement du secteur de l'eau à l'horizon 2030 qui a pour principaux objectifs :

- Satisfaire, quantitativement et qualitativement, la demande en eau de l'ensemble de la population algérienne ;
- Assurer la disponibilité de l'eau aux activités productives ; et
- Préserver le cadre de vie des citoyens, des ressources en eau et de l'environnement.

Cette stratégie s'articule autour du Plan National de l'Eau (PNE), des Plans Directeurs d'Aménagements Régionaux des Ressources en Eau (PDARE) et du Schéma

National de Développement de l'Assainissement (SNDA). Ces instruments de planification stratégiques ont fixé les objectifs, et les programmes en matière d'accès à l'eau aux différents usages, d'assainissement et de préservation de la ressource.

Le principe de développement durable est inscrit dans les principaux textes de loi et instructions concernant l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la gestion et la mobilisation des ressources en eau.

La nouvelle Constitution algérienne de 2016 consacre à travers son article 19 l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que leur préservation au profit des générations futures (La loi n°05-12 du 4 août 2005 relative à l'eau revoit complètement la législation algérienne en la matière, et ce en vue de mettre en œuvre les outils stratégiques de gestion intégrée de la ressource en eau dans le cadre d'un développement durable).

Le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement, la préservation qualitative et quantitative des ressources en eau sont expressément mentionnées dans les textes juridiques algériens. Outre la loi relative à l'eau de 2005, ce droit est mentionné dans la loi n° 85-05 relative à la promotion de la santé et dans la loi n°03-10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

L'Algérie a consenti durant la période 2000-2016 une enveloppe budgétaire de plus de 50 milliards USD pour la réalisation d'un programme de développement très ambitieux qui s'est traduit par l'amélioration des indicateurs nationaux en matière des ressources en eau.

L'Algérie, s'est attelé à la mobilisation de la ressource en eau à travers la réalisation de :

-80 barrages d'une capacité de stockage de plus de 8,3 milliards de m³, auxquels il faut ajouter cinq (05) barrages en cours de réalisation d'une capacité additionnelle de 300 millions de m³ ;

-2 800 forages gérés par l'ADE pour le renforcement et la sécurisation de l'alimentation en eau potable, notamment pour les agglomérations secondaires et zones éparses, avec une capacité de production de plus de 3.200.000 m³/j ;

-Onze (11) grandes unités de dessalement d'eau de mer, gérées par des sociétés de projet dédiées, avec une capacité de production d'eau potable de 2, 1 millions m³/jour (voir tableau (2), et quatre (04) unités en stade de projet : deux de 300.000 m³/j chacune, une de 70.000m³/j et une autre de 50.000m³/j ;

Tableau (2) : Stations de dessalement d'eau de mer.

N°	Station	Capacité (m3/j)	Population à servir	Etat
01	Kahrama	90.000	540.000	En exploitation
02	Hamma	200.000	L'Algérois	En exploitation
03	Skikda	100.000	666.660	En exploitation
04	Beni Saf	200.000	1.333.320	En exploitation
05	Mostaganem	200.000	1.333.320	En exploitation
06	Fouka	120.000	666.660	En exploitation
07	Cap Djinet	100.000	666.660	En exploitation
08	Souk Tleta	200.000	1.333.320	En exploitation
09	Honaine	200.000	1.333.320	En exploitation

10	Mactaa	500.000	1.333.320	En exploitation
11	Ténès	200.000	999.990	En exploitation
-	Total	2.110.000	-	-

Source : Rapport National Volontaire « Progression de la mise en œuvre des ODD, Responsabilité, culture de paix, mixité et pluralité au service de l'Agenda 2030 », Algérie 2019, p78.

-27 stations de déminéralisation, en vue de garantir une eau potable disponible et de qualité répondant aux normes en vigueur, au profit notamment des populations des localités des wilayas du sud du pays,

-21 systèmes de grands transferts et d'adductions entre les zones géographiques du pays, pour consolider les principes d'équité et d'universalité de l'accès à l'eau ; grâce à un linéaire total dépassant les 4000 km, d'une capacité journalière de 2,9 millions de m³ destinée à l'alimentation en eau potable de 15 millions d'habitants ;

-127 000 km du linéaire de son réseau d'adduction et de distribution d'eau potable, alors qu'il ne dépasser les 55 000 km en 2001, permettant à densifier le maillage du réseau national d'eau potable et atteindre les habitations situées notamment dans les zones éparses et/ou éloignées des centres urbains ;

-14.365 réservoirs et châteaux d'eau permettant de mobiliser 9 millions de m³, assurant ainsi une disponibilité régulière de l'eau potable aux populations.

L'Algérie a engagé depuis les deux dernières décennies, un programme de développement de l'assainissement important sur l'ensemble du territoire national, visant l'amélioration du taux d'accès à l'assainissement et la protection des écosystèmes liés à l'eau et de l'environnement. Elle a dans cette optique :

-Réalisé, une importante avancée en matière d'infrastructures de base : en 2019 le parc des stations d'épuration est passé de 45 stations en 2000, à 177 en 2016 pour atteindre 199 stations en exploitation en 2019. Il reste actuellement l'achèvement d'un programme en cour de 66 stations, devant permettre à l'Algérie d'atteindre à l'horizon 2022 une capacité «
épuratoire de plus de 1 milliards de m³.

-Doublé, depuis 2000, le linéaire de son réseau d'assainissement qui est passé de 21.000 km en 1990 à 47.000 km en 2019. En plus, un programme de réalisation de 2.000 km de réseau est en cours.

- Nettement amélioré les indicateurs nationaux en matière d'accès à l'assainissement : alors qu'en 1970, seulement 35% de la population totale algérienne, estimée à 14.7 millions d'habitants, étaient raccordés à un réseau public d'assainissement, ce taux a atteint 91 % en 2019, avec un taux d'accès à l'assainissement de 95% en comptabilisant l'assainissement autonome et individuel (tableau (3)).

Tableau (3) : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement.

Evolution	1962	1999	2009	2012	2016
Nombre de stations	1	45	68	70	177
Capacité des stations (hm ³ /an)	3	90	665	700	860
Taux de raccordement (%)	20%	72%	86%	87%	90%

Source : Rapport National Volontaire « Progression de la mise en œuvre des ODD, Responsabilité, culture de paix, mixité et pluralité au service de l'Agenda 2030 », Algérie 2019, p 81.

-La mise en place d'une stratégie nationale de lutte et de prévention contre les risques d'inondation, ayant identifié près de 700 sites, et se traduit par des actions déjà engagées en

matière d'aménagements dans les bassins versants, de mise en place d'un système de prévision et d'alerte, d'un Plan de Prévision des Risques d'inondation, de curage des oueds dont ceux traversant des agglomérations urbaines, en plus de leur entretien (il est préconisé dores et déjà de prendre en charge en priorité 233 sites qui sont exposés à un risque élevé dont 24 présentent un risque extrême et 61 présentent un très haut risque et 148 à haut risque).

Dans le domaine de la réutilisation des eaux usées épurées, l'Algérie a mis en place un cadre réglementaire régissant cette activité, l'intégration des eaux non conventionnelles dans les plans directeurs d'aménagement des ressources en eau, est une disposition incluse dans la loi relative à l'eau de 2005.

-L'agriculture durable : La performance du domaine de l'agriculture continue à enregistrer des améliorations significatives, notamment dans les filières stratégiques citées ci-après :

- Pour les céréales, en moyenne 19 qx/ha de céréales ont été produits en 2018 contre 14 qx/ha en 2017 soit un taux d'évolution de 4% ;

- Pour les légumes secs, le niveau de rendement est passé de 10 qx/ha en 2017 à 12 qx/ha en 2018, soit un accroissement de 20% ;

- Pour la filière arboricole, notamment pour les fruits à noyau, et à pépins, le rendement est passé de 78.5 qx/ha en 2017 et 84,6 qx/hq en 2018 ;

- Pour l'aquaculture marine, la production aquacole arrêtée en 2017 est de plus de 4 700 Tonnes. Aussi, les Zones d'Activités Aquacoles ont augmenté de 47 à 86 permettant la réalisation de 65 projets en exploitation (35 marine et 30 d'eau douce) entrés en production avec une capacité de 35 000 Tonnes/an, la production de 2.500.000 alevins, larves, post larves et œufs (toutes espèces confondues) ;

- Pour l'irrigation d'appoint, le dispositif mis en place a permis l'irrigation de 263 557 ha (Irrigation d'appoint : 118 113 ha et Irrigation totale : 145 444 ha), ce qui représente 43 % de l'objectif à irriguer (600 000 Ha) ;

- Sur le plan de l'accès au foncier, le dispositif d'autorisation d'usage mis en place dans le domaine forestier national depuis 2001, a permis, à la fin de 2018, la mise en valeur de 9726 ha au profit de 3398 bénéficiaires, cette réalisation constitue 6,5% de l'objectif à atteindre à l'horizon 2030 et qui est 150 000 ha. (Rapport National Volontaire , 2019, p91).

-Secteur des transports et des communications: Les infrastructures contribuent tant au développement économique qu'au bien-être social par les services qu'elles fournissent.

Le développement des infrastructures et la modernisation des équipements et des systèmes de transport constituent une dimension importante du programme d'infrastructures du pays.

La longueur du réseau routier national s'élève ainsi à environ 128.502 kms, et qui compte 1206 kms d'autoroute Est-Ouest et 4200 kms de route express permettant de répondre aux besoins de mobilité des personnes et de faciliter le désenclavement des régions éloignées du pays.

Des Programmes de dessertes de l'autoroute Est-Ouest sont en cours notamment les 11 pénétrantes autoroutières reliant les principaux ports de commerce à l'Autoroute Est-Ouest (AEO), à savoir :

- La liaison autoroutière reliant le port de Ghazaouet à l'AEO sur 41km ;

- La liaison autoroutière reliant le port d'Oran à l'AEO sur 26km;
- La liaison autoroutière reliant le port de Mostaganem à l'AEO sur 66km ;
- La liaison autoroutière reliant le port de Ténès à l'AEO sur 22km ;
- La liaison autoroutière reliant le port de Bejaia à l'AEO sur 100km ;
- La liaison autoroutière reliant le port de Djen Djen à l'AEO sur 110km ;
- La liaison autoroutière reliant l'Ancien port de Skikda à l'AEO sur 31km ;

Le transport ferroviaire connaît, parallèlement, une extension et une modernisation de son réseau (4200 km), son électrification ainsi que le renforcement et la modernisation du parc roulant. Une importance particulière est accordée au développement des systèmes de transport urbain (métro, tramways, transport ferroviaire de banlieue, téléphériques, etc.) et ce, dans le cadre d'une démarche multimodale et cohérente. Durant l'année 2018, la fréquentation du métro d'Alger s'est élevée à plus de 40 millions de voyageurs et celle des tramways à près de 73.211.403 voyageurs dont 35% pour la ville d'Alger.

Le territoire national est doté de 36 aéroports ouverts à la circulation aérienne publique, dont 20 aéroports internationaux et 16 aéroports nationaux.

Avec la construction de la nouvelle aérogare d'Alger, la capacité de traitement de passagers de l'aéroport d'Alger est passée de 6 à 16 millions.

La modernisation des équipements aéroportuaires et la certification des aéroports seront poursuivies. Il en est de même pour la modernisation de la gestion des gares routières déjà engagée, avec plus de 70 gares routières multimodales.

Dans le transport ferroviaire, le Gouvernement continuera d'investir pour augmenter l'efficacité du système en place, en termes de fréquence, de durée des déplacements, de confort et de sûreté. L'activité du sous-secteur de transport maritime s'est caractérisée par les préparatifs pour le lancement de la réalisation du grand Port-centre qui sera un port de transbordement.

L'extension des commerciaux, la réhabilitation des ports pétroliers et la réalisation de nouvelles gares maritimes, ont été lancées, à l'instar de la mise en exploitation de deux gares maritimes à Alger et Béjaia. Les 11 ports de commerce assurent un trafic global de 123 millions de tonnes.

La route transsaharienne traversant six pays : l'Algérie, la Tunisie, le Niger, le Mali, le Nigeria et le Tchad, sur un linéaire de 9500 kms, dont 3400 kms sont situés en Algérie (reste à réaliser 200 kms/ branche malienne entre SILET et TIMIAOUINE).

Tableau (4) : Transport guidé.

	Linéaire en exploitation	Linéaire en réalisation	Linéaire projeté
Linéaire Metro d'Alger	19,5 kms	13,5 kms	24 kms
Linéaire des Tramways	96 kms	18 kms	74 kms
Linéaire des téléphériques	23,7 kms	7,8 kms	15 kms

Source : Rapport National Volontaire « Progression de la mise en œuvre des ODD, Responsabilité, culture de paix, mixité et pluralité au service de l'Agenda 2030 », Algérie 2019, p 99.

Au même titre que les réalisations enregistrées des infrastructures de transport, le

développement des infrastructures de télécommunication est une des priorités que s'est fixé notre pays.

Aujourd'hui, il relève le défi de développer des infrastructures de télécommunication résilientes, pérennes, de grande capacité et de haute qualité, à un prix abordable, sur tout le territoire national, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour le haut et le très haut débit. Par ailleurs, l'ouverture à la concurrence du marché des télécommunications en 2000 a modifié radicalement l'approche des pouvoirs publics en matière des télécommunications et a permis d'atteindre des résultats remarquables durant la période 2000-2018.

Tableau (5) : Evolution de la téléphonie et de l'usage d'Internet entre 2000 et 2018.

	Nombre de lignes téléphoniques fixes	Nombre de lignes téléphoniques mobiles	Nombre d'utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)
2000	1.5 millions	0.042 million	1.5
2018	3.2 millions	51 millions	725

Source : Rapport National Volontaire « Progression de la mise en œuvre des ODD, Responsabilité, culture de paix, mixité et pluralité au service de l'Agenda 2030 », Algérie 2019, p 99.

Ainsi, suite au lancement de la 3G en 2013 et de la 4G en 2016, le nombre d'abonnés de la téléphonie mobile, toutes technologies confondues, a atteint 51,5 millions en 2018 représentant un taux de couverture de 67,7 %.

Par ailleurs, pour les services fixes et mobiles, le satellite présente l'avantage d'assurer la continuité des services, notamment en temps de crise (pannes, catastrophes naturelles, difficulté du relief, etc.).

La mise en œuvre du programme spatial 2006-2020, qui vise à garantir l'acquisition des techniques et des applications spatiales, ainsi que le renforcement de notre souveraineté nationale. Cet ambitieux programme a vu le lancement de cinq satellites d'observation de la terre et d'un satellite de télécommunications Alcomsat-1, lancé en 2017, qui permet d'assurer la couverture nationale et régionale (Afrique du Nord et Sahel).

-Développer la gestion, le contrôle et la réduction des déchets: La gestion de la production de déchets, leur réduction et leur valorisation sont des dimensions essentielles d'émergence d'une économie verte et circulaire qui constitue un des sept axes de la Stratégie nationale de l'environnement pour le développement durable et du plan d'action PNAE-DD 2020-2024 qui l'accompagne. Cette politique de gestion des déchets s'est également concrétisée par la promulgation de la loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ainsi que par le lancement du Plan national de gestion des déchets spéciaux (PNAGDES) et du Programme National de gestion intégrée des déchets solides municipaux (PROGDEM). Rapport National Volontaire , 2019, p121).

En matière de gestion des produits chimiques, l'Algérie a ratifié les conventions multilatérales suivantes : l'amendement à la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination ; l'amendement au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone ; la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Le secteur des hydrocarbures a mis en place un système de gestion des déchets à travers l'exigence d'une étude d'impact sur l'environnement préalablement à toute activité hydrocarbures. Celle-ci comprend notamment des plans de :

- Gestion des produits chimiques, des déchets, des rejets liquides et gazeux ainsi qu'un Plan de gestion des sites et sols contaminés ;
- Prévention de maîtrise des pollutions (fuites, déversements, décharges à l'atmosphère etc.) durant la phase de construction, la phase d'exploitation et la phase d'abandon des sites et un plan d'intervention en cas de pollution.

La stratégie environnementale en matière de gestion des déchets ménagers s'appuie sur le Programme National de Gestion des Déchets Ménagers (PROGDEM). La mise en œuvre du PROGDEM connaît un état d'avancement appréciable.

Elle a permis l'élaboration par plusieurs communes de 1258 Schémas directeurs communaux de gestion des déchets ménagers et assimilés; la réalisation de plus de 200 Centres d'enfouissement techniques (CET) et de décharges contrôlées ; la réhabilitation de décharges sauvages ; la réalisation de centres de tri et de déchetteries ainsi que la mise en place d'établissements publics de gestion des CET et de stations de lixiviat. Par ailleurs 30 autres déchetteries et 19 autres centres de tri sont programmés dont 10 ont été déjà lancés, 33 stations de lixiviat sont en cours de lancement. Un projet de démonstration 'quartier propre-tri sélectif' consistant à introduire progressivement la collecte sélective des déchets ménagers à travers des opérations pilotes dans plusieurs quartiers par wilaya a également été mis en œuvre. Treize wilayas ont été touchées et 63.000 personnes ont été sensibilisées).

Cependant, malgré cette somme d'efforts consentis par le secteur en charge de l'environnement, les volumes de déchet ménager vont connaître une augmentation substantielle au cours des prochaines décennies passant de 13 millions à 20 millions de tonnes par an à l'horizon 2035.

Afin de tenir compte de ces nouveaux enjeux, une nouvelle Stratégie nationale de gestion intégrée et de valorisation des déchets à l'horizon 2035 (SNGID-2035) est finalisée. Elle se propose notamment de réduire les déchets à la source et de développer l'économie circulaire et l'économie verte.

-L'urbanisme et logement : Le secteur de l'habitat a proposé une politique de logement opérationnelle articulée autour de plusieurs axes :

- La satisfaction des besoins en logements dans un cadre urbanistique planifié à travers la résorption du déficit en logements au profit des ménages à faibles revenus (logements publics locatifs) ;
- L'encouragement de la promotion immobilière sous forme de location-vente et de logements promotionnels publics ;
- La réalisation de logements ruraux, pour fixer la population ainsi que l'éradication de l'habitat précaire ;
- La réduction de la pression sur le budget de l'Etat d'une part en développant des mécanismes de financement diversifiés à court, moyen et long terme (produits bancaires diversifiés et adaptés, l'épargne, les produits de la gestion immobilière du patrimoine public...etc.) et d'autre part, en renforçant le rôle des sociétés et caisses de garantie en vue du développement du marché hypothécaire ;

- La dynamisation de l'activité économique de construction en encourageant l'implication des promoteurs privés dans la réalisation des logements destinés à l'acquisition ou à la location à travers des mesures fiscales incitatives mais également en imposant des taxes sur les transactions touchant le logement à caractère public ;
- Le développement de l'alternative aux modes constructifs énergivores en inscrivant la stratégie du secteur dans le cadre du développement durable notamment par le recours aux matériaux isolants et le respect des spécificités locales dans le choix des matériaux.

A l'instar des précédents programmes quinquennaux mis en œuvre durant la période 1999-2014, l'effort du Gouvernement s'est poursuivi à la faveur du Plan d'action adopté en mai 2014, lequel s'est fixé la réalisation de 1,6 millions de logements au titre de la séquence quinquennale 2015-2019.

Tableau(6) : Réalisation de logements publics 2015-2018 en milieu urbain (Unité= logement).

Année	2015	2016	2017	2018	Total
Logements publics locatifs (y compris résorption habitat précaire)	118 472	115 275	95 159	105 934	434 840
Logements promotionnels aidés	27 630	24 871	20 371	18 633	91 505
Logements location-vente	3 204	17 120	49 908	64 048	134 280
Logements promotionnels publics	0	4381	9535	6113	20 029
Total urbain	149 306	161 647	194 728	194 728	680 654

Source : Ministère de l'Habitat.

L'habitat rural constitue près de la moitié de l'offre publique de logement. Le développement de ce segment de l'habitat s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement rural destinée à fixer la population dans ce milieu en lui permettant d'accéder à un logement décent.

Tableau (7) : Réalisations des logements en milieu rural 2015-2018(U=logement).

Année	2015	2016	2017	2018	Total
Nombre de logements ruraux	151 353	142 388	112 308	63 900	469 949

Source : Ministère de l'Habitat.

2.5. L'emploi vert en Algérie

Il est difficile d'apprécier avec précision le nombre d'emplois verts existant aujourd'hui en Algérie. Cette situation est due aux facteurs suivants :

- L'absence totale des concepts économie verte et activités vertes dans la littérature économique et politique du pays et l'absence d'études socio-économiques traitant de ce thème qui est relativement nouveau.
- L'absence d'une nomenclature spécifiant les métiers verts en Algérie.
- La formalisation classique et généraliste des nomenclatures d'activités existantes rendant difficile l'identification exhaustive des emplois verts et verdissants. C'est le cas notamment des nomenclatures d'activités de l'Office national des statistiques (ONS), du Centre

national des registres de commerce (CNRC) et des agences et organismes publics et privés spécialisés dans les recrutements et la gestion de l'emploi.

▪ La faiblesse des pratiques de tenue et de diffusion des statistiques en Algérie. Ainsi l'ONS ne dispose pas de données sur la taille en effectifs (totale et par genre) des activités suivantes bien que figurant sur sa nomenclature :

- Récupération des matières métalliques recyclables ;
- Récupération des matières métalliques non recyclables ;
- Captage, traitement et distribution de l'eau ;
- Épuration des eaux usées ;
- Enlèvement et traitement des déchets ;
- Gestion du patrimoine naturel.

Pour cela, la taille des emplois verts sera estimée à partir des données du CNRC et de l'essentiel des activités considérées comme vertes sans prétention d'exhaustivité. Les données du CNRC, à la fin décembre 2010, révèlent un nombre global d'entreprises de 1.407.449 dont 1.282.609 sous le statut de personnes physiques et 124.840 sous le statut de personnes morales. La croissance dans la création d'entreprises a été de 37% sur la période 2005-2010. (BMZ / GIZ / DEVED / MIPMEPI/ SEQUA, 2012, p.17).

Sur le plan social, les niveaux de consommation sont en hausse et le niveau global du chômage a baissé pour atteindre 9,8% (2013). Toutefois, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) et des femmes reste élevé ; il est respectivement de 21,5% et 17% (2011). Le chômage est plus accentué dans les zones rurales sahariennes où l'indice de pauvreté a atteint 11% en 2008. Les subventions généralisées et les transferts sociaux ont représenté plus de 28% du PIB (2012). Afin de réduire les disparités régionales, le gouvernement envisage de développer les activités productives et créer des pôles économiques au niveau de plusieurs wilayas, notamment les plus déshéritées en termes d'emploi et de développement. (Nations Unies, 2018, p 5).

Une étude sur la promotion des jeunes et des femmes dans l'économie verte en Algérie a fait ressortir trois principaux constats :

-L'économie verte est peut-être encore embryonnaire, néanmoins c'est une réalité en développement en Algérie.

-L'économie verte pourrait constituer un gisement d'emplois très important, dont il faut tirer profit en améliorant l'employabilité des jeunes et des femmes par des formations ciblées et actualisées en rapport avec les métiers nouveaux sous-jacents à cette économie et en créant des dispositifs d'incitation à l'entrepreneuriat vert. Dans ce sens, il faut savoir que cette étude a relevé que l'estimation du potentiel de développement de l'emploi dans le domaine de l'économie verte, à l'horizon 2025, est de 1 421 619 postes de travail. Celle-ci a relevé, par ailleurs, que le nombre estimé d'entreprises vertes ou verdissantes, à fin 2016, serait de 289 594 et employant 589 837 agents et de 1 421 619 à l'horizon 2025.

- Quant au troisième constat, il est fait état que certaines filières sont mieux préparées que d'autres pour renforcer les fondements d'une économie verte forte, du fait des options de développement priorisant, telles que l'exploitation du potentiel naturel solaire, la prise en charge et la gestion durable des pressions environnementales les plus accrues (rareté des ressources hydriques, vulnérabilité de l'écosystème et coûts élevés de la dégradation de l'environnement). (Ait Si Said R., 2020, p 172).

2.6. Les défis de développement pour la Transition vers une économie verte

La transition vers une économie verte a progressé ces dernières années en Algérie, mais elle se heurte à des défis et des obstacles qui empêchent d'atteindre les résultats souhaités, dont les plus importants sont :

- L'utilisation non durable et irrationnelle des ressources naturelles et de l'énergie, considérant l'économie nationale comme une économie rentière.
- Les indicateurs de l'économie nationale sont faibles : taux de chômage, en particulier chez les jeunes, faibles revenus et inflation.
- La disparité dans la répartition des revenus et l'élargissement du fossé social entre les riches et les pauvres.
- Urbanisation aléatoire et les mauvaises conditions de logement qui en résultent, la surpopulation et les transports publics inefficaces.
- Les terres agricoles limitées et ce que ce dernier souffre de la désertification, de l'érosion des sols et de la conversion d'une partie de celles-ci à des fins non agricoles, et la menace pour la sécurité alimentaire et la pénurie d'eau qui en résultent.
- Augmentation des émissions de gaz résultant de la combustion d'énergies fossiles et de diverses activités industrielles, notamment dans les espaces urbains.
- Faiblesse de la recherche et de la formation dans les domaines de l'environnement visant à promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

Face à l'ensemble de ces défis, l'Algérie a besoin de mettre en place un nouveau modèle industriel respectueux de l'environnement, plus compétitif, à même de générer plus d'emplois et de contribuer au développement local. La transition énergétique et le développement de filières vertes s'inscrivent dans cet objectif, mais les efforts doivent être consolidés et mieux articulés dans le cadre d'une stratégie nationale de promotion de l'économie verte.

3.Conclusion

La transition vers une économie à faible émission de carbone et économe en ressources implique une transformation des méthodes de production dans plusieurs secteurs. Celle-ci est particulièrement nécessaire dans l'énergie, l'agriculture et la gestion des déchets afin d'accroître leur efficacité dans l'utilisation des ressources et de limiter leurs émissions de GES (BIT, 2018).

Lorsqu'on parle de développement durable et d'économie verte, il y a nécessairement convergence, l'objectif de l'économie verte étant de permettre la mise en œuvre effective du développement durable.

Dans cet article, en effet, nous avons tenté de présenter un balayage conceptuel portant sur l'économie verte et le développement durable, dont il ressort que l'économie verte pourra constituer sans doute une nouvelle formule de développement durable répondant aux principes de soutenabilité économiques, sociales, et environnementales. La construction d'une économie verte, a besoin de nouvelles régulations et de nombreuses innovations techniques et sociales, car il s'agit bien d'un processus de longue haleine, qui exigera une mutation profonde des institutions et approches réglementaires.

L'Algérie actuellement est conduite par un modèle de développement basé essentiellement sur une richesse naturelle limitée, écologiquement très polluante et un partage injuste des richesses, ajoutant à cela, la crise financière à laquelle, tout le pays fait face, engendrée par cette dépendance à une seule ressource, dont les revenus ont chuté ces

dernières années, et qui ont eu des conséquences drastiques sur l'économie nationale et qui se sont répercutées sur la vie quotidienne des citoyens.

Alors, si une stratégie nationale de développement durable réussie est envisageable, les politiques menées, devraient s'ancrer dans les nouvelles réalités mondiales de changement climatique, de déforestation, de pertes de biodiversité et d'écosystèmes, des inégalités socio-économiques des populations et des régions. Elles devraient miser sur une économie verte et équitable, et en proposant un plan commun à tous les acteurs économiques et les aider à structurer leurs projets de développement durable. De ce fait, une stratégie bien étudiée, qui prendrait en considération dans les moindres détails les réalités sociales, économiques, culturelles et environnementales du pays, permettrait de développer une économie rationnelle dans l'exploitation des ressources naturelles, une répartition juste des richesses, la protection de l'environnement et assurer une vie digne à tout un chacun.

Cependant, l'adoption d'une telle stratégie de développement, et la mise en place de tous les moyens nécessaires par les différents ministères concernés, apparaissent comme un pas essentiel vers une prise en considération pertinente de la problématique du développement durable par le gouvernement algérien; la solution serait donc de revoir la stratégie énergétique nationale en adoptant une réglementation adéquate et des institutions adaptées, d'orienter, ainsi, les efforts vers un accroissement des investissements verts et des partenariats dans les secteurs de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, dont l'offre apparaît aujourd'hui insuffisante et inadaptée aux nouveaux métiers de l'économie verte. Une fois ses mesures réunies, l'Algérie pourra s'attendre à une économie verte, nouvelle formule de développement durable.

References

• Livre

- BRUNEL, S., (2011), Le développement durable, Que sais-je ?, (4^{ème} édition), **PUF**.
- Gaudette N.(2014), l'économie verte au Québec : pistes d'action exploratoires pour améliorer son intégration dans l'action gouvernementale, **Centre universitaire de formation en environnement et développement durable, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**.

• Journal

- Ait Si Said, R. 2020, L'entrepreneuriat vert en Algérie: Une nouvelle opportunité pour la production nationale, **Economy and Environment Review**, Vol.: 03 / N°: 01, 153-179.
- Barbier, E. B. (2012). « Économie verte et développement durable : enjeux de politique économique ». **Reflets et perspectives de la vie économique**, (4), 97-117.
- Blanchet D., « La mesure de la soutenabilité », dans **Économie du développement soutenable**, Revue de l'OFCE, Débats et politiques, n° 120.
- Blanchet, D. (2012). « La mesure de la soutenabilité ». Revue de l'OFCE, (1), 287-310.
- BMZ, (2012), (Ministère fédéral de la coopération économique et du développement) / GIZ / DEVED / MIPMEPMinistère Algérien de l'industrie, de la PME la promotion de l'investissement/ SEQUA, «Employabilité et entrepreneuriat pour les jeunes et les femmes dans l'économie verte en Algérie », «Etude promotion des jeunes et des femmes dans l'économie verte en Algérie ».
- Costa de Oliveira C.(2012), l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, Volume 37, 627 à 630.

- Barbier E.B.(2012), économie verte et développement durable : enjeux de politique économique, Tome LI, 97 à 117.
- Khor M. (2013), Les risques du concept d'économie verte au regard du développement durable, de la pauvreté et de l'équité, *Alternatives Sud*, vol. 20.
- Nations unies, (2018), «L'économie verte en Algérie: Une opportunité pour diversifier et stimuler la production nationale», Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord.
- د. تفرات، يزيد ، مرداسي أحمد رشاد و بوطبة صبرينة . (ديسمبر 2017). الإقتصاد الأخضر تنمية مستدامة تكافح التلوث.مجلة الدراسات المالية و المحاسبية و الإدارية.العدد الثامن، 558-578.

• Rapport

- Rapport Brundtland « Notre avenir à tous » (Our Common Future)/ par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland, 1987.
- Rapport National Volontaire (2019), « Progression de la mise en œuvre des ODD, Responsabilité, culture de paix, mixité et pluralité au service de l'Agenda 2030 », Algérie.
- Rapport national de l'Algérie (2011). 19^{ème} session de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-19).
- Rapport du Commissariat aux Energies Renouvelables et à l'Efficacité Energétique (2020), Transition Energétique en Algérie : Leçons, Etat des Lieux et Perspectives pour un Développement Accéléré des Energies Renouvelables, Alger.
- Rapport de l'Organisation Internationale du Travail (2018), Une économie verte et créatrice d'emploi : emploi et questions sociales dans le monde, Genève. Tiré du [Rapport phare: Emplois et questions sociales dans le monde 2018: une économie verte et créatrice d'emplois \(ilo.org\)](#)

• Loi

- La loi n°05-12 du 4 août 2005 relative à l'eau .
- la loi n° 85-05 relative à la promotion de la santé.
- la loi n°03-10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

• Site internet

- <http://www.andi.dz/index.php/ar/secteur-de-transport> consulté le 08/07/2019.
- Energies Nouvelles, Renouvelables et Maitrise de l'Energie, <http://www.energy.gov.dz/francais/index.php?page=energies-nouvelles-et-renouvelables-3>, p 11, consulté le 31/01/2019.
- <https://www.liberte-algerie.com/ouest/leconomie-verte-en-debat-313728>, Consulté le 04/09/2020.